
PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 187

**DÉCRÉTANT DIVERS TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES ET
AUTORISANT UNE DÉPENSE DE 8 829 823 \$ ET UN EMPRUNT DE 5 265 692 \$
(TECQ 2024-2028)**

- CONSIDÉRANT QU' en vertu du programme de la TECQ 2024-2028, la Municipalité de Rawdon a droit à une subvention totale de 3 564 131 \$, tel qu'il appert de la correspondance du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 18 juillet 2024, joint au présent Règlement comme **annexe A** pour en faire partie intégrante;
- CONSIDÉRANT QUE les investissements autonomes à réaliser pour la durée du programme exigé par le programme de la TECQ et inclus dans la programmation déposée est d'un montant de 772 320 \$, tel qu'il appert du Bilan de la programmation de travaux datée du 12 juin 2025, joint au présent Règlement comme **annexe B** pour en faire partie intégrante;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rawdon a présenté ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) une programmation des travaux dans le cadre de ce programme laquelle totalise 3 564 131 \$;
- CONSIDÉRANT QU' afin de compléter les travaux prévus dans le cadre du présent Règlement, la Municipalité désire investir une somme supplémentaire de 5 265 692 \$;
- CONSIDÉRANT QUE la programmation des travaux présentée par la Municipalité a fait l'objet d'une acceptation le 31 juillet 2025;
- CONSIDÉRANT QUE la part fédérale et la part provinciale de la subvention sera payée comptant;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit effectuer un emprunt de 5 265 692 \$ représentant la somme supplémentaire qu'elle désire investir;
- CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent Règlement a été donné séance tenante.

EN CONSÉQUENCE, le conseil de la Municipalité de Rawdon décrète ce qui suit:

Article 1 Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent Règlement.

Article 2 Coût et autorisation des travaux

Le conseil est autorisé à effectuer la mise à niveau des régulateurs D-1, D-2, D-3 et émissaires, tel qu'il appert de l'estimation des coûts au montant de 3 529 443 \$ (taxes nettes) préparée en date du 5 juillet 2024 et révisé le 16 mars 2026 par la firme d'ingénierie Tetra Tech, jointe au présent Règlement comme **annexe C1** et à remplacer deux (2) pompes au poste Adélaïde, tel qu'il appert de l'estimation des coûts (pour 1 pompe) au montant de 133 774 \$, (taxes nettes) préparée en date du 22 septembre 2025 par l'entreprise Xylem, jointe au présent Règlement comme **annexe C2**, pour en faire partie intégrante.

Le conseil est autorisé à procéder aux travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable et d'égout sanitaire sur la rue Lakeshore Drive (entre la route 337 et la rue Finlayson) ainsi que des travaux de voirie (notamment pavage, fossé et piste cyclable), tel qu'il appert de l'estimation des coûts au montant de 3 928 396 \$ (taxes nettes) préparée en date du 20 mars 2026 par la firme d'ingénierie CLA Experts-Conseils, jointe au présent Règlement comme **annexe C3** pour en faire partie intégrante.

Le conseil est autorisé à procéder à des travaux de réaménagement de la plage municipale, tel qu'il appert de l'estimation des coûts au montant de 1 238 210 \$ préparée en date du 10 mars 2026 par M. Dominic Leclerc, directeur adjoint aux actifs et aux projets d'infrastructures du Service des travaux publics, jointe au présent Règlement comme **annexe C4** pour en faire partie intégrante.

Le coût de ces travaux incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus totalise la somme de 8 829 823 \$, tel qu'il appert des **annexes C1, C2, C3 et C4**.

Article 3 Autorisation des dépenses

Afin d'effectuer les travaux décrits à l'article 2 du présent règlement, le conseil municipal est autorisé à dépenser une somme de 8 829 823 \$, ce montant comprenant toutes taxes nettes applicables, pour les fins du présent Règlement.

Article 4 Affectation des coûts

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent Règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent Règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Article 5 Autorisation de financement

Aux fins d'acquitter une partie des dépenses décrétées au présent Règlement, soit une somme de 8 829 823 \$, incluant les honoraires professionnels, les frais incidents, les imprévus et les taxes nettes, le conseil affecte un montant de 3 564 131 \$ représentant la part du gouvernement du Canada et la part du gouvernement du Québec attribuable au projet et payable comptant.

Aux fins d'acquitter une autre partie des dépenses décrétées au présent Règlement, soit une somme de 8 829 823 \$, incluant les honoraires professionnels, les frais incidents, les imprévus et les taxes, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 5 265 692 \$ au moyen d'émission d'obligations ou de billets pour un terme de vingt (20) ans, conformément au tableau de remboursement joint au présent Règlement comme **annexe D** pour en faire partie intégrante.

Article 6 Taxes et tarifs

6.1 Taxes Foncières Générales

6.1.1 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, en ce qui a trait aux coûts des travaux de réaménagement de la plage municipale dont le coût est estimé à 1 238 210 \$, il est, par le présent Règlement, imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année;

6.1.2 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, en ce qui a trait à 35% du coût des travaux de mise à niveau des régulateurs D-1, D-2, D-3 et émissaires et du remplacement des pompes au poste Adélaïde estimé à 3 663 217 \$, il est, par le présent Règlement, imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année;

6.1.3 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, en ce qui a trait aux

travaux de voirie sur la rue Lakeshore Drive dont le coût est estimé à 1 683 062 \$, il est, par le présent Règlement, imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année;

6.2 Tarification par unité pour le secteur urbain – mise à niveau des régulateurs D-1, D-2, D-3 et émissaires et remplacement des pompes au poste Adélaïde

6.2.1 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, en ce qui a trait à 65% du coût des travaux de mise à niveau des régulateurs D-1, D-2, D-3 et émissaires et le remplacement des pompes au poste Adélaïde estimé à 3 663 217 \$, il est, par le présent Règlement, imposé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation (immeubles desservis par le réseau d'égout) décrit à l'**annexe E** jointe au présent Règlement pour en faire partie intégrante, une compensation pour chaque unité d'évaluation dont il est propriétaire;

6.2.2 Compensation par catégorie d'immeubles : Le montant de la compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre de points attribués ci-après, à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de la partie de l'emprunt visée à l'article 6.2.1, par le nombre de points de l'ensemble des unités d'évaluation desservies par ce réseau d'égout;

6.2.3 Points attribués à chaque unité d'évaluation du bassin de taxation représentée dans l'**annexe E** : 5 points

Plus, le cas échéant :

6.2.3.1 Points attribués terrain vacant desservi : **3 points**

6.2.3.2 Points attribués à chaque résidence ou logement : **5 points**

6.2.3.3 Points attribués à chaque commerce, industrie ou institution : **10 points**

6.2.3.4 Points attribués à chaque unité offerte pour les maisons de chambre, de pension, de retraite ainsi que pour les hôtels ou motels : **1 point**

6.2.3.5 Points attribués à chaque site offert dans un camping : **1 point**

6.2.3.6 Points attribués à chaque lave-auto, buanderie ou commerce de l'eau : **25 points**

6.2.4 Si une unité d'évaluation est utilisée à des fins mixtes, résidentielles, commerciales ou autres, les points attribués à chaque usage s'additionnent.

6.3 Tarification par unité pour le secteur urbain – Travaux de réhabilitation des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial sur Lakeshore Drive

6.3.1 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, en ce qui a trait au coût des travaux reliés à la réhabilitation des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial dont le coût est estimé à 2 245 334 \$, il est, par le présent Règlement, imposé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation (immeubles desservis par le réseau d'aqueduc) décrit à l'**annexe F** jointe au présent Règlement pour en faire partie intégrante, une compensation pour chaque unité d'évaluation dont il est propriétaire;

6.3.2 Compensation par catégorie d'immeubles : Le montant de la compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre de points attribués ci-après, à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de la partie de l'emprunt visée à l'article 6.3.1, par le nombre de points de l'ensemble des unités d'évaluation desservies par ce réseau d'aqueduc;

6.3.3 Points attribués à chaque unité d'évaluation du bassin de taxation représentée dans l'**annexe F** : 5 points

Plus, le cas échéant :

6.3.3.1 Points attribués terrain vacant desservi : **3 points**

6.3.3.2 Points attribués à chaque résidence ou logement : **5 points**

6.3.3.3 Points attribués à chaque commerce, industrie ou institution : **10 points**

6.3.3.4 Points attribués à chaque unité offerte pour les maisons de chambre, de pension, de retraite ainsi que pour les hôtels ou motels : **1 point**

6.3.3.5 Points attribués à chaque site offert dans un camping : **1 point**

6.3.3.6 Points attribué à chaque lave-auto, buanderie ou commerce de l'eau : **25 points**

6.3.4 Si une unité d'évaluation est utilisée à des fins mixtes, résidentielles, commerciales ou autres, les points attribués à chaque usage s'additionnent.

Article 7 Réduction de l'emprunt

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Article 8 Annexes

Les **annexes A, B, C1, C2, C3, C4, D, E, F** font partie intégrante du présent Règlement.

Article 9 Entrée en vigueur

Le présent Règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ME CAROLINE GRAY
Directrice générale adjointe
et directrice du Service du greffe

RAYMOND ROUGEAU
Maire

CERTIFICAT (446 DU CODE MUNICIPAL)

Avis de motion : le
Dépôt du projet de règlement : le
Adoption du règlement : le
Avis public de la tenue du registre : le
Tenue du registre : le
Dépôt du certificat de registre : le
Approbation par le ministère des Affaires municipales : le
Avis public d'entrée en vigueur : le

Résolution numéro : 26-
Résolution numéro : 26-
Résolution numéro : 26-

Résolution numéro :

ME CAROLINE GRAY
Directrice générale adjointe
et directrice du Service du greffe

RAYMOND ROUGEAU
Maire

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 187

LETTRE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION DATÉE DU 18
JUILLET 2014 CONFIRMANT LE MONTANT DE SUBVENTION ACCORDÉE



Gouvernement du Québec
La ministre des Affaires municipales
La ministre responsable de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Québec, le 18 juillet 2024

Monsieur Raymond Rougeau
Maire
Municipalité de Rawdon
3647, rue Queen
Rawdon (Québec)
J0K 1S0

MUNICIPALITÉ DE RAWDON
REÇU
Date: 23 JUIL. 2024
Par: Brigitte Lortie

Monsieur le Maire,

Le 12 juin 2024, le ministre des Finances du Québec, Eric Girard et moi-même, en collaboration avec le ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable Sean Fraser et le ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, avons annoncé une nouvelle entente de dix ans, relative au Fonds pour le développement des collectivités du Canada (FDCC), soit de 2024 à 2034.

Avec un investissement de 2,2 milliards de dollars du FDCC, auxquels s'ajoutent 1 milliard de dollars de notre gouvernement, le programme de Transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028 offre une aide totale de 3,2 milliards de dollars, sur cinq ans, aux municipalités du Québec.

Au cours de cette période, la Municipalité recevra 3 564 131 \$ pour la réalisation de travaux d'infrastructures municipales admissibles.

Souhaitant soutenir les municipalités avec un réseau d'eau, et en conformité avec les récents engagements de la Déclaration de réciprocité pris en concertation avec le milieu municipal pour assurer les investissements en infrastructures d'eau et mieux planifier leur renouvellement, une bonification allant jusqu'à 10 % de l'aide gouvernementale, soit un montant de 356 413 \$, pourra être accordée à la Municipalité si elle respecte les critères d'écoresponsabilités prévus au programme.

Je vous rappelle que les travaux doivent se réaliser selon l'ordre de priorité suivant pour être admissibles :

1. installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements et ouvrages d'eau potable et d'assainissement des eaux;

... 2

2. études et activités visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales, reliées;
 - au plan d'intervention pour le renouvellement de conduites;
 - au plan de gestion des actifs (PGA) réalisé en régie ou à contrat;
 - à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable;
 - à l'inventaire et au relevé sanitaire des installations septiques individuelles.
3. renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées;
4. travaux de résilience aux changements climatiques, la voirie locale, les infrastructures liées à la gestion des matières résiduelles, les infrastructures visant le déploiement d'un réseau d'internet haute vitesse, les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments, les casernes de pompiers ainsi que les infrastructures municipales à vocation culturelle, communautaire, sportive, de loisir et touristiques.

Je vous informe également qu'une portion équivalente à 20 % de la somme allouée à la Municipalité pourra être utilisée pour réaliser des travaux admissibles de son choix, et ce, sans tenir compte de l'ordre de priorité établi. Cette portion est calculée sur la somme allouée à la base, en excluant la bonification pour infrastructures d'eau accessible aux municipalités possédant un réseau d'eau.

De plus, je confirme l'admissibilité des dépenses au programme TECQ 2024-2028 à compter du 1^{er} janvier 2024.

Afin de respecter l'entente conclue avec le gouvernement du Canada, aucune annonce publique ne pourra être faite sans mon autorisation préalable. Le Ministère communiquera avec vous, si nécessaire.

Si vous désirez obtenir plus d'information, je vous invite à communiquer avec la Direction générale des infrastructures d'eau à TECQ2024-2028@mamh.gouv.qc.ca.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,



ANDRÉE LAFOREST

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 187

BILAN DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX DATÉE DU 12 JUIN 2025



Transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ-2024)
Municipalité (code géographique) : Rawdon (62037) **Volet Programmation de travaux**
Programme : TECQ 2024-2028 **N° de dossier :** 1262037
État du dossier : Transmis **N° de version :** 1
Date de transmission : 2025-06-12

Bilan

Calcul du total des investissements à réaliser dans le cadre du programme TECQ 2024-2028

Population selon le décret de la population pour l'année 2024	12 234
Investissements autonomes à réaliser pour la durée du programme	772 320 \$
Enveloppe d'aide financière de base	3 564 131 \$
Total de l'enveloppe d'aide financière	3 564 131 \$
Total des investissements à réaliser	4 336 451 \$

Investissements prioritaires

Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

Exercice financier	Coûts des travaux
2024-2025	0 \$
2025-2026	142 565 \$
2026-2027	1 073 088 \$
2027-2028	210 000 \$
2028-2029	0 \$
Total	1 425 653 \$

Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

Exercice financier	Coûts des travaux
2024-2025	0 \$
2025-2026	0 \$
2026-2027	0 \$
2027-2028	0 \$
2028-2029	0 \$
Total	0 \$

Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

Exercice financier	Coûts des travaux
2024-2025	0 \$
2025-2026	242 565 \$
2026-2027	1 000 000 \$
2027-2028	183 087 \$
2028-2029	0 \$
Total	1 425 652 \$

Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales

Sommaire des coûts des travaux du MAMH

Exercice financier	Coûts des travaux
2024-2025	0 \$
2025-2026	30 000 \$
2026-2027	326 413 \$
2027-2028	326 413 \$
2028-2029	30 000 \$
Total	712 826 \$

Sommaire des coûts des travaux du MTMD

Exercice financier	Coûts des travaux
2024-2025	0 \$
2025-2026	0 \$
2026-2027	0 \$
2027-2028	0 \$
2028-2029	0 \$
Total	0 \$

Coût total des travaux – Priorités 1 à 4

Exercice financier	Coûts des travaux
2024-2025	0 \$
2025-2026	415 130 \$
2026-2027	2 399 501 \$
2027-2028	719 500 \$
2028-2029	30 000 \$
Total	3 564 131 \$

Bilan des investissements prioritaires

Investissements prioritaires	3 564 131 \$
Total de l'enveloppe d'aide financière	3 564 131 \$
Surplus/Déficits	0 \$

Suivi des travaux

Exercice financier	Coûts des travaux prioritaires	Coûts à combler	Coûts totaux
2024-2025	0 \$	0 \$	0 \$
2025-2026	415 130 \$	0 \$	415 130 \$
2026-2027	2 399 501 \$	0 \$	2 399 501 \$
2027-2028	719 500 \$	0 \$	719 500 \$
2028-2029	30 000 \$	0 \$	30 000 \$
Total	3 564 131 \$	0 \$	3 564 131 \$

Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux					Total	Commentaire
			2024 - 2025	2025 - 2026	2026 - 2027	2027 - 2028	2028 - 2029		
1	Phase construction - Mise à niveau des régulateurs D-1, D-2, D-3 et émissaires	3640 rue Saint-Patrick, Rawdon J0K1S0	0 \$	142 565 \$	1 073 088 \$	210 000 \$	0 \$	1 425 653 \$	
Sous-totaux par type									
Collecte et interception des eaux usées et pluviales			0 \$	142 565 \$	1 073 088 \$	210 000 \$	0 \$	1 425 653 \$	
Total			0 \$	142 565 \$	1 073 088 \$	210 000 \$	0 \$	1 425 653 \$	

Municipalité (code géographique) : Rawdon (62037)

Programme : TECQ 2024-2028

État du dossier : Transmis

Transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ-2024)

Volet Programmation de travaux

N° de dossier : 1262037

N° de version : 1

Date de transmission : 2025-06-12

Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

Il n'y a pas de projet pour la priorité 2

Municipalité (code géographique) : Rawdon (62037)

Programme : TECQ 2024-2028

État du dossier : Transmis

Transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ-2024)

Volet Programmation de travaux

N° de dossier : 1262037

N° de version : 1

Date de transmission : 2025-06-12

Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

N°	Titre	Localisation	Type infrastructure	Long. (m)	Nb de conduite	Coûts des travaux						Commentaire
						2024 - 2025	2025 - 2026	2026 - 2027	2027 - 2028	2028 - 2029	Total	
2	Réfection conduites aqueduc et égout sanitaire rue Lakeshore Drive (tronçon 327)	3671 Lakeshore Drive, Rawdon J0K1S0	Distribution Collecte	785 685	1 1	0 \$	242 565 \$	1 000 000 \$	183 087 \$	0 \$	1 425 652 \$	Réfection complète du réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire sur Lakeshore Drive entre la route 337 et Finlayson. Et ajout d'une conduite d'égout pluvial afin de minimiser les débordements en situation de pluie au poste de pompage de ce secteur.
Sous-totaux par type												
			Collecte	685	1	0 \$	169 796 \$	700 000 \$	128 161 \$	0 \$	997 957 \$	
			Distribution	785	1	0 \$	72 770 \$	300 000 \$	54 926 \$	0 \$	427 696 \$	
			Total			0 \$	242 565 \$	1 000 000 \$	183 087 \$	0 \$	1 425 652 \$	

Lorsque l'astérisque (*) est présent dans la colonne « titre », le travail utilise alors l'enveloppe de 20%

Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales (MAMH)

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux					Total	Commentaire
			2024 - 2025	2025 - 2026	2026 - 2027	2027 - 2028	2028 - 2029		
3	*Réaménagement de la plage municipale	3304 8e Avenue, Rawdon J0K1S0	0 \$	30 000 \$	326 413 \$	326 413 \$	30 000 \$	712 826 \$	
Sous-totaux par type									
	Infrastructures sportives / récréatives		0 \$	30 000 \$	326 413 \$	326 413 \$	30 000 \$	712 826 \$	
	Lorsque l'astérisque (*) est présent dans la colonne « titre », le travail utilise alors l'enveloppe de 20%	Total	0 \$	30 000 \$	326 413 \$	326 413 \$	30 000 \$	712 826 \$	

Municipalité (code géographique) : Rawdon (62037)
Programme : TECQ 2024-2028

État du dossier : Transmis

Transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ-2024)

Volet Programmation de travaux

N° de dossier : 1262037

N° de version : 1

Date de transmission : 2025-06-12

Priorité 4 – Voirie locale (MTMD)

Il n'y a pas de projet pour la priorité 4 - MTMD

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 187



ESTIMATION DES COÛTS POUR LA MISE À NIVEAU DES RÉGULATEURS D-1, D-2, D-3 ET ÉMISSAIRES, PRÉPARÉE PAR LA FIRME D'INGÉNIERIE TETRA TECH EN DATE DU 5 JUILLET 2024 ET RÉVISÉ LE 16 MARS 2026



Mise à niveau des régulateurs D-1 à D-3
et postes de pompages



No. projet TT : 49284TT
Date : 5 juillet 2024
Révision : 16 mars 2026

SOMMAIRE BORDEREAU D'ESTIMATION		
		MONTANTS TOTAUX
RÉSUMÉ DES PRIX		
SOUS-TOTAL ARTICLE A	Déversoirs D-1 et D-3	1 322 870,00 \$
SOUS-TOTAL ARTICLE B	Déversoir D-2	582 050,00 \$
SOUS-TOTAL ARTICLE C	Poste de pompage Lakeshore	206 000,00 \$
SOUS-TOTAL ARTICLE D	Poste de pompage 18E Avenue	280 500,00 \$
SOUS-TOTAL ARTICLE E	Poste de pompage Adélaïde	298 000,00 \$
Total des coûts de construction		2 689 420,00 \$
	Contingence de conception 10%	268 942,00 \$
	Frais incidents 15%	403 413,00 \$
Total incluant les frais		3 361 775,00 \$
	TPS 5%	168 088,75 \$
	TVQ 9,975%	335 337,06 \$
TOTAL DES COÛTS DE CONSTRUCTION INCLUANT LES TAXES		3 865 200,81 \$
	Récupération de la TPS	(168 088,75) \$
	Récupération de la TVQ (50%)	(167 668,53) \$
TOTAL APRÈS RÉCUPÉRATION DES TAXES		3 529 443,53 \$
<p>Préparé par: </p> <p>Mitchell Denis, ing.</p> <p>Vérfié par: </p> <p>Michel Cloutier, ing.</p>		

BORDEREAU D'ESTIMATION					
	NATURE DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
A	Déversoirs D-1 et D-3				
1	Travaux généraux				
1.1	Gestion et maintien de la circulation, sécurité et organisation au chantier	1	forfait	100 000,00 \$	100 000,00 \$
1.2	Gestion des eaux usées	1	forfait	60 000,00 \$	60 000,00 \$
1.3	Isolation de conduite (50 mm d'épais.)	50	m.ca.	50,00 \$	2 500,00 \$
1.4	Excavation première classe	50	m ³	70,00 \$	3 500,00 \$
1.5	Relevé d'arpentage pour plans finaux	1	forfait	5 000,00 \$	5 000,00 \$
1.6	Déboisement et émondage	1	forfait	15 000,00 \$	15 000,00 \$
1.7	Protection des eaux du cours d'eau et mesures environnementales	1	forfait	75 000,00 \$	75 000,00 \$
	Sous-total - Travaux généraux				\$ 261 000,00
2	Civil				
2.1	<u>Conduite gravitaire sanitaire</u>				
2.1.1	-300mm dia.	15	m. lin.	450,00 \$	6 750,00 \$
2.1.2	-500mm dia. PEHD DR-17	75	m. lin.	1 600,00 \$	120 000,00 \$
2.1.3	-750mm dia. PEHD DR-17	40	m. lin.	1 900,00 \$	76 000,00 \$
2.1.4	-900mm dia.	155	m. lin.	850,00 \$	131 750,00 \$
2.2	Nettoyage, inspection télévisée, vérification de la déformation de l'égout et essais d'étanchéité des regards sanitaires (inspection provisoire et inspection finale)	285	m. lin.	22,00 \$	6 270,00 \$
2.3	Coût pour forage de conduite	1	forfait	80 000,00 \$	80 000,00 \$
2.4	Fourniture et mise en place d'une chambre de régulation de débit, incluant isolant, cheminées d'accès, cunette, assise et autre	1	forfait	85 000,00 \$	85 000,00 \$
2.5	Raccordement à l'existant	3	unité(s)	10 000,00 \$	30 000,00 \$
2.6	Conduites à désaffecter	1	forfait	11 000,00 \$	11 000,00 \$

BORDEREAU D'ESTIMATION					
	NATURE DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
A	Déversoirs D-1 et D-3 (suite)				
2.7	Regard préfabriqué étanche avec cadre ajustable et tampon				
2.7.1	- 1200 mm dia.	3	unité(s)	7 000,00 \$	21 000,00 \$
2.7.2	- 1500 mm dia.	1	unité(s)	8 500,00 \$	8 500,00 \$
2.7.3	- 1800 mm dia.	3	unité(s)	10 000,00 \$	30 000,00 \$
2.8	Clapet anti-retour (exutoire)	1	unité(s)	20 000,00 \$	20 000,00 \$
2.9	Empierrement 200-500mm incluant géotextile type 5	95	m.ca.	125,00 \$	11 875,00 \$
2.10	Déversoir à enlever	2	unité(s)	15 000,00 \$	30 000,00 \$
2.11	Déblai et préparation de l'infrastructure	1000	m.ca.	5,00 \$	5 000,00 \$
2.12	Structure de rue				
2.13	- Fondation sup.: 300mm d'épaisseur MG 20B (pierre concassée)	1000	m.ca.	30,00 \$	30 000,00 \$
2.14	Réfection du site des travaux	1	forfait	25 000,00 \$	25 000,00 \$
1.6	<u>Sols contaminés</u>				
1.6.1	- Échantillonnage et analyse chimique des sols (0 à 3m)(provision)	1	unité	600,00 \$	600,00 \$
2.15	- Gestion des sols contaminés en chantier	1	forfait	1 500,00 \$	1 500,00 \$
2.16	- Gestion des sols A-B contaminés	10	t.m.	50,00 \$	500,00 \$
2.17	- Gestion des sols B-C contaminés	5	t.m.	75,00 \$	375,00 \$
2.18	- Gestion des sols C-RESC (D) contaminés	5	t.m.	150,00 \$	750,00 \$
1.10.4	- Pompage, transport et disposition des eaux contaminées (provision)	25	t	100,00 \$	5 000,00 \$
	Sous-total - Civil				\$ 736 870,00
3	Mécanique de procédé				
3.1	Vanne murale avec opérateur électrique	1	forfait	30 000,00 \$	30 000,00 \$
3.2	Métaux ouvrés	1	forfait	30 000,00 \$	30 000,00 \$
3.3	Cabinet de protection pour actuateur	1	forfait	10 000,00 \$	10 000,00 \$
3.4	Socle pour système anti-chute	3	unité(s)	2 500,00 \$	7 500,00 \$
3.5	Essais, mise en service et formation du personnel	1	forfait	3 500,00 \$	3 500,00 \$
	Sous-total - Mécanique de procédé				\$ 81 000,00

BORDEREAU D'ESTIMATION					
	NATURE DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
A	Déversoirs D-1 et D-3 (suite)				
4	Électricité				
4.1	Alimentation 347/600V 60A	1	forfait	75 000,00 \$	75 000,00 \$
4.2	Cabinet extérieur	1	forfait	106 000,00 \$	106 000,00 \$
4.3	Travaux divers	1	forfait	12 000,00 \$	12 000,00 \$
	Sous-total - Électricité				\$ 193 000,00
5	Instrumentation et contrôle				
5.1	Panneau de contrôle	1	forfait	27 000,00 \$	27 000,00 \$
5.2	Instruments	1	forfait	4 000,00 \$	4 000,00 \$
5.3	Programmation et mise en service	1	forfait	20 000,00 \$	20 000,00 \$
	Sous-total - Instrumentation et contrôle				\$ 51 000,00
	SOUS-TOTAL DÉVERSOIRS D-1 ET D-3				1 322 870,00 \$
B	Déversoir D-2				
1	Travaux généraux				
1.1	Gestion et maintien de la circulation, sécurité et organisation au chantier	1	forfait	60 000,00 \$	60 000,00 \$
1.2	Gestion des eaux usées	1	forfait	40 000,00 \$	40 000,00 \$
1.3	Isolation de conduite (50 mm d'épais.)	50	m.ca.	50,00 \$	2 500,00 \$
1.4	Excavation première classe	50	m ³	70,00 \$	3 500,00 \$
1.5	Relevé d'arpentage pour plans finaux	1	forfait	5 000,00 \$	5 000,00 \$
1.6	Déboisement et émondage	1	forfait	7 500,00 \$	7 500,00 \$
1.7	Protection des eaux du cours d'eau et mesures environnementales	1	forfait	50 000,00 \$	50 000,00 \$
	Sous-total - Travaux généraux				\$ 168 500,00
2	Civil				
2.1	Conduite gravitaire sanitaire				
2.1.1	-300mm dia.	10	m. lin.	450,00 \$	4 500,00 \$
2.1.2	-500mm dia. PEHD DR-17	17	m. lin.	1 600,00 \$	27 200,00 \$

BORDEREAU D'ESTIMATION					
	NATURE DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
B	Déversoir D-2 (suite)				
2.2	Nettoyage, inspection télévisée, vérification de la déformation de l'égout et essais d'étanchéité des regards sanitaires (inspection provisoire et inspection finale)	1	forfait	5 000,00 \$	5 000,00 \$
2.3	Fourniture et mise en place d'une chambre de régulation de débit, incluant isolant, cheminées d'accès, cunette, assise et autre	1	forfait	80 000,00 \$	80 000,00 \$
2.4	Raccordement à l'existant	4	unité(s)	7 500,00 \$	30 000,00 \$
2.5	Regard préfabriqué étanche avec cadre ajustable et tampon				
2.5.1	- 1200 mm dia.	2	unité(s)	7 000,00 \$	14 000,00 \$
2.6	Clapet anti-retour (exutoire)	1	unité(s)	12 000,00 \$	12 000,00 \$
2.7	Empierrement 200-500mm incluant géotextile type 5	13	m.ca.	125,00 \$	1 625,00 \$
2.8	Base de béton pour cabinet	1	forfait	15 000,00 \$	15 000,00 \$
2.9	Déversoir à enlever	1	unité(s)	15 000,00 \$	15 000,00 \$
2.10	Réfection du site des travaux	50	m. lin.	50,00 \$	2 500,00 \$
1.6	<u>Sols contaminés</u>				
1.6.1	- Échantillonnage et analyse chimique des sols (0 à 3m)(provision)	1	unité	600,00 \$	600,00 \$
2.15	- Gestion des sols contaminés en chantier	1	forfait	1 500,00 \$	1 500,00 \$
2.16	- Gestion des sols A-B contaminés	10	t.m.	50,00 \$	500,00 \$
2.17	- Gestion des sols B-C contaminés	5	t.m.	75,00 \$	375,00 \$
2.18	- Gestion des sols C-RESC (D) contaminés	5	t.m.	150,00 \$	750,00 \$
1.10.4	- Pompage, transport et disposition des eaux contaminées (provision)	25	t	100,00 \$	5 000,00 \$
	Sous-total - Civil				\$ 215 550,00
3	Mécanique de procédé				
3.1	Vanne murale avec actuateur électrique	1	forfait	32 000,00 \$	32 000,00 \$
3.2	Métaux ouvrés	1	forfait	30 000,00 \$	30 000,00 \$
3.3	Cabinet de protection pour actuateur	1	forfait	10 000,00 \$	10 000,00 \$
3.4	Socle pour système anti-chute	3	unité(s)	2 500,00 \$	7 500,00 \$
3.5	Essais, mise en service et formation du personnel	1	forfait	3 500,00 \$	3 500,00 \$
	Sous-total - Mécanique de procédé				\$ 83 000,00

BORDEREAU D'ESTIMATION					
	NATURE DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
B	Déversoir D-2 (suite)				
4	Électricité				
4.1	Coffrets et fût	1	forfait	54 000,00 \$	54 000,00 \$
4.2	Travaux divers	1	forfait	10 000,00 \$	10 000,00 \$
	Sous-total - Électricité				\$ 64 000,00
5	Instrumentation et contrôle				
5.1	Panneau de contrôle	1	forfait	27 000,00 \$	27 000,00 \$
5.2	Instruments	1	forfait	4 000,00 \$	4 000,00 \$
5.3	Programmation et mise en service	1	forfait	20 000,00 \$	20 000,00 \$
	Sous-total - Instrumentation et contrôle				\$ 51 000,00
	SOUS-TOTAL DÉVERSOIR D-2				582 050,00 \$
C	POSTE DE POMPAGE LAKESHORE				
1	Travaux généraux				
1.1	Gestion et maintien de la circulation, sécurité et organisation au chantier	1	forfait	25 000,00 \$	25 000,00 \$
1.2	Relevé d'arpentage pour plans finaux	1	forfait	2 500,00 \$	2 500,00 \$
1.3	Gestion des eaux usées	1	forfait	25 000,00 \$	25 000,00 \$
	Sous-total - Travaux généraux				\$ 52 500,00
2	Civil				
2.1	Retrait et disposition de la partie supérieure existante	1	forfait	2 500,00 \$	2 500,00 \$
2.2	Rehausse du poste de pompage	1	forfait	10 000,00 \$	10 000,00 \$
2.3	Réfection du site des travaux	1	forfait	5 000,00 \$	5 000,00 \$
	Sous-total - Civil				\$ 17 500,00
3	Mécanique de procédé				
3.1	Métaux ouvrés (palier supérieur)	1	forfait	30 000,00 \$	30 000,00 \$
3.2	Métaux ouvrés (palier intermédiaire)	1	forfait	15 000,00 \$	15 000,00 \$
	Sous-total - Mécanique de procédé				\$ 45 000,00

BORDEREAU D'ESTIMATION					
	NATURE DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
C	POSTE DE POMPAGE LAKESHORE (SUITE)				
4	Électricité				
4.1	Travaux divers	1	forfait	21 000,00 \$	21 000,00 \$
	Sous-total - Électricité				\$ 21 000,00
5	Instrumentation et contrôle				
5.1	Panneau de contrôle	1	forfait	45 000,00 \$	45 000,00 \$
5.2	Programmation et mise en service	1	forfait	20 000,00 \$	20 000,00 \$
	Sous-total - Instrumentation et contrôle				\$ 65 000,00
6	Mécanique du bâtiment				
6.1	Ventilation	1	forfait	5 000,00 \$	5 000,00 \$
	Sous-total - Mécanique du bâtiment				\$ 5 000,00
	SOUS-TOTAL POSTE DE POMPAGE LAKESHORE				206 000,00 \$

BORDEREAU D'ESTIMATION					
	NATURE DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
D	POSTE DE POMPAGE 18E AVENUE				
1	Travaux généraux				
1.1	Gestion et maintien de la circulation, sécurité et organisation au chantier	1	forfait	25 000,00 \$	25 000,00 \$
1.2	Relevé d'arpentage pour plans finaux	1	forfait	2 500,00 \$	2 500,00 \$
1.3	Gestion des eaux usées	1	forfait	25 000,00 \$	25 000,00 \$
	Sous-total - Travaux généraux				\$ 52 500,00
2	Civil				
2.1	Base de béton pour génératrice	1	forfait	6 500,00 \$	6 500,00 \$
2.2	Pierre concassée MG20b 150mm ép.	1	forfait	2 500,00 \$	2 500,00 \$
2.3	Réfection du site des travaux	1	forfait	5 000,00 \$	5 000,00 \$
2.4	Clôture	20	m. lin.	200,00 \$	4 000,00 \$
	Sous-total - Civil				\$ 18 000,00
3	Mécanique de procédé				
3.1	Métaux ouvrés	1	forfait	35 000,00 \$	35 000,00 \$
	Sous-total - Mécanique de procédé				\$ 35 000,00
4	Électricité				
4.1	Travaux divers	1	forfait	115 000,00 \$	115 000,00 \$
	Sous-total - Électricité				\$ 115 000,00
5	Instrumentation et contrôle				
5.1	Panneau de contrôle Régulateur	1	forfait	45 000,00 \$	45 000,00 \$
5.2	Programmation et mise en service	1	forfait	15 000,00 \$	15 000,00 \$
	Sous-total - Instrumentation et contrôle				\$ 60 000,00
	SOUS-TOTAL POSTE DE POMPAGE 18e AVENUE				280 500,00 \$

BORDEREAU D'ESTIMATION					
	NATURE DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
E	POSTE DE POMPAGE ADÉLAIDE				
1	Travaux généraux				
1.1	Gestion et maintien de la circulation, sécurité et organisation au chantier	1	forfait	25 000,00 \$	25 000,00 \$
1.2	Gestion des eaux usées	1	forfait	25 000,00 \$	25 000,00 \$
	Sous-total - Travaux généraux				\$ 50 000,00
2	Mécanique de procédé				
2.1	Métaux ouverts	1	forfait	35 000,00 \$	35 000,00 \$
	Sous-total - Mécanique de procédé				\$ 35 000,00
3	Électricité				
3.1	Travaux divers	1	forfait	38 000,00 \$	38 000,00 \$
	Sous-total - Électricité				\$ 38 000,00
4	Instrumentation et contrôle				
4.1	Panneau de contrôle	1	forfait	75 000,00 \$	75 000,00 \$
4.2	Programmation et mise en service	1	forfait	30 000,00 \$	30 000,00 \$
	Sous-total - Instrumentation et contrôle				\$ 105 000,00
5	Mécanique du bâtiment				
5.1	Ventilation	1	forfait	40 000,00 \$	40 000,00 \$
5.2	Régulation automatique	1	forfait	30 000,00 \$	30 000,00 \$
	Sous-total - Mécanique du bâtiment				\$ 70 000,00
	SOUS-TOTAL POSTE DE POMPAGE ADÉLAIDE				298 000,00 \$

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 187

ESTIMATION DES COÛTS POUR LE REMPLACEMENT DE 2 POMPES AU POSTE ADÉLAIDE, PRÉPARÉE PAR L'ENTREPRISE XYLEM EN DATE DU 22 SEPTEMBRE 2025



Proposition

Date: 2025-09-22

Soumission: 23-25-0421

Information sur le projet

Nom du client: Aux soumissionnaires

Nom du projet: Rawdon

Représentant Xylem: Yan Robichaud

À l'attention de:

Station de pompage

Pos.#	Qté	Description	Prix unitaire	Prix total
1.1	1	13-3201 REPRISE 3202		
1.2	10	13-52 01 91 CALIBRATED CHAIN 9/32" ALLOY GR 80 GALV. COMPATIBLE WITH HOIST 13-43 00 06		
1.3	1	13-52 01 93 CHAIN CONNECTOR, 9/32" ALLOY STEEL		
1.4	1	13-44 00 30 MASTER LINK 1/2" GR.80 ALLOY STEEL GALVANIZED		
1.5	1	13-56 02 49 MATÉRIEL FRAIS DE MANUTENTION		
1.6	1	3202.185-0832 FLYGT MODEL NP-3202 SUBMERSIBLE PUMP 45HP/34KW 600VOLT 3PHASE 60HZ 4POLE HT IMPELLER CODE 460, VOLUTE 6" 16M 4G16+S(2X0.5) FLS, FLUSH VALVE READY HARD IRON IMPELLER		
Prix total				\$ 61,383.35

Recommended Services



Date: 2025/09/22 # Soumission 23-25-0421

Nom du client: Aux soumissionnaires

Item#	Qty	Description	Unit Price	Total Price
3.1	1	13-56 05 42T PMA,GOLD,3YR,TAX,PREPAID + EAST, 3000,7000,8000 TP	2,326.00	2,326.00

Recommended Services: 2,326.00

Total Equipment: 61,383.35

Recommended Services : 2,326.00

Total with Recommended Services : 63,709.35

Conditions d'affaires

Modifications tarifaires:

Les prix indiqués ici sont basés sur les taux de droits de douane, les droits de douane, les taxes gouvernementales et les réglementations commerciales en vigueur à la date de ce devis. Si de nouveaux tarifs, droits, taxes ou frais similaires sont imposés, ou si des tarifs, droits ou frais existants sont augmentés ou modifiés par un gouvernement ou une autorité de régulation (collectivement, « Modifications tarifaires »), et que ces modifications tarifaires entraînent une augmentation du coût des marchandises, Xylem se réserve le droit d'ajuster le prix des marchandises concernées pour refléter l'augmentation des coûts.

Prices

Prix en dollars Canadiens.

Veillez noter que les prix sont valable pendant 30 jours et sont dépendants de l'approbation finale des dessins d'approbation et de la mise en fabrication dans les 90 jours suivant la date du bon de commande.

Taxes:

Toutes taxes en sus

Terms of Payment :

100 % Net 30 jours suivant la date d'expédition.

Le paiement à Xylem ne doit pas dépendre du paiement à l'acheteur par une tierce partie, à moins que le propriétaire refuse le paiement pour des raisons attribuables uniquement aux articles connexes à l'équipement fourni par FLYGT.

Validity :

Cette soumission est valable pendant trente (30) jours.

Freight Terms :

FCA Xylem Pointe-Claire

Back Charges :

L'acheteur n'effectuera pas d'achats, pas plus que l'acheteur ne peut effectuer des travaux qui entraîneraient un remboursement du vendeur sans le consentement préalable écrit d'un employé autorisé du vendeur.

Shortages :

Xylem n'est pas responsable de pénuries d'expédition apparentes ni de dommages subis pendant l'expédition qui ne sont pas déclarés dans les deux semaines suivant la livraison au chantier. Les dommages doivent



Date: 2025/09/22 # Soumission 23-25-0421
Nom du client: Aux soumissionnaires

être notés sur le bordereau de réception et le chauffeur du camion doit être avisé des dommages. Veuillez communiquer avec nos bureaux dès que possible pour déclarer les dommages ou pénuries afin de pouvoir expédier des articles de remplacement et effectuer les réclamations appropriées.

Schedule : Les délais de livraison standard sont de 12 à 14 semaines après la réception de l'approbation des dessins et l'acceptation de la commande.

Comments and Exceptions

1. Seulement le matériel énuméré dans cette soumission est inclus dans la proposition. Il est de votre responsabilité de vous assurer que la soumission est complète.
2. Si des changements en ce qui a trait à la quantité et/ou la configuration des équipements étaient apportés, les frais supplémentaires respectifs seront appliqués.
3. Tous les équipements offerts sont sujets à l'approbation des ingénieurs, et nous nous réservons le droit de retirer notre offre si cette approbation n'était pas accordée.
4. Les longueurs de câbles électriques et chaînes sont approximatives.
5. Xylem se dégage de toutes les pénalités, quelle qu'en soit la nature, qui peuvent être indiquées aux devis.
6. L'acceptation de cette commande est sujet aux conditions générales de ventes de Xylem. Les dessins seront soumis par courrier électronique.

COVID 19: Les délais de livraison peuvent être affectés par un ralentissement de la logistique des transports en raison de la pandémie actuelle du virus Covid 19.

Cordialement,

Yan Robichaud
Représentant des ventes
Xylem Water Solutions
O: 514-824-0868 M: 514-824-0868
yan.robichaud@xylem.com
www.xylemwatersolutions.com/ca



RÈGLEMENT D'EMPRUNT 187

ESTIMATION DES COÛTS POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT SANITAIRE SUR LA RUE LAKESHORE DRIVE (ENTRE LA ROUTE 337 ET LA RUE FINLAYSON) AINSI QUE DES TRAVAUX DE VOIRIE (NOTAMMENT PAVAGE, FOSSÉ ET PISTE CYCLABLE), PRÉPARÉE PAR LA FIRME D'INGÉNIERIE CLA EXPERTS-CONSEILS EN DATE DU 20 MARS 2026



RÉFECTION DE LA RUE LAKESHORE DRIVE
ENTRE LA ROUTE 337 ET LA RUE FINLAYSON
N/D: 21157



ESTIMATION TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES

Art.	Description	Qté estimée	Unité	Prix unitaire	TOTAL
1.	TRAVAUX D'AQUEDUC				466 543,00 \$
2.	TRAVAUX D'ÉGOUT SANITAIRE				453 850,00 \$
3.	TRAVAUX D'ÉGOUT PLUVIAL				699 810,00 \$
	SOUS-TOTAL ARTICLES 1 à 3				1 620 203,00 \$
	CONTINGENCES (10%)				162 020,30 \$
	FRAIS INDIRECTS (20%)				356 444,66 \$
	SOUS-TOTAL ARTICLES 1 À 3				2 138 667,96 \$
	TAXE (4,9875%)				106 666,06 \$
	TOTAL ARTICLES 1 à 3				<u>2 245 334,02 \$</u>
4.	TRAVAUX DE VOIRIE				1 214 475,00 \$
	SOUS-TOTAL ARTICLE 4				1 214 475,00 \$
	CONTINGENCES (10%)				121 447,50 \$
	FRAIS INDIRECTS (20%)				267 184,50 \$
	SOUS-TOTAL ARTICLE 4				1 603 107,00 \$
	TAXE (4,9875%)				79 954,96 \$
	TOTAL ARTICLE 4				<u>1 683 061,96 \$</u>
	TOTAL ARTICLES 1 à 4				<u>3 928 395,98 \$</u>



Préparé par Marie-Ève Devault-B., ing.
No de membre de L'OIQ: 5056836
RV2_Mise à jour 20 mars 2026

Art.	Description	Qté estimée	Unité	Prix unitaire	TOTAL
1.	TRAVAUX D'AQUEDUC				
1.1	Aqueduc temporaire avec protection incendie:				
	▪ Programme de travail, avis aux citoyens et suivi de la qualité de l'eau	global			12 000,00 \$
	▪ Conduite PVC, 150 mm dia.	630	m.lin.	25,00 \$	15 750,00 \$
	▪ Conduite PVC, 150 mm dia. en surface remblayée avec pierre concassée MG 20 et enlèvement après les travaux	90	m.lin.	70,00 \$	6 300,00 \$
	▪ Travaux préparatoire, vanne sur conduite existante	2	unité	3 500,00 \$	7 000,00 \$
	▪ Raccordement pour aqueduc temporaire	2	unité	3 500,00 \$	7 000,00 \$
	▪ Borne-fontaine temporaire	5	unité	1 500,00 \$	7 500,00 \$
	▪ Conduite flexible, 65 mm dia.	1 440	m.lin.	13,20 \$	19 008,00 \$
	▪ Entrée d'eau, 25 mm dia.	1	unité	350,00 \$	350,00 \$
	▪ Entrée d'eau, 20 mm dia.	38	unité	320,00 \$	12 160,00 \$
1.2	Démolition et disposition :				
	▪ Borne-fontaine	5	unité	300,00 \$	1 500,00 \$
	▪ Aqueduc, 150 mm	720	m.lin.	14,00 \$	10 080,00 \$
1.3	Injection de l'aqueduc existant sous la route 337 et bouchonner	global			2 500,00 \$
1.4	Aqueduc PVC Brute Fusionné DR18, 150 mm dia.	30	m.lin.	360,00 \$	10 800,00 \$
1.5	Aqueduc PVC DR18, 150 mm dia. avec ruban signalétique Plyage Hz bleu et fil conducteur de cuivre no 8	730	m.lin.	250,00 \$	182 500,00 \$
1.6	Aqueduc PVC DR18, 200 mm dia. avec ruban signalétique Plyage Hz bleu et fil conducteur de cuivre no 8	55	m.lin.	265,00 \$	14 575,00 \$
1.7	Raccord à l'aqueduc existant 150mm	6	unité	3 500,00 \$	21 000,00 \$
1.8	Puits d'exploration	4	unité	750,00 \$	3 000,00 \$
1.9	Réduit 200mm à 150mm	2	unité	750,00 \$	1 500,00 \$
1.10	Vanne et boîte de vanne, 150 mm dia.				
	▪ sur conduite existante	0	unité	2 500,00 \$	- \$
	▪ sur conduite neuve	4	unité	2 200,00 \$	8 800,00 \$
1.11	Vanne et boîte de vanne, 200 mm dia.				
	▪ sur conduite existante	1	unité	2 800,00 \$	2 800,00 \$
	▪ sur conduite neuve	2	unité	2 500,00 \$	5 000,00 \$
1.12	Branchement d'eau en tranchée commune :				
	• 20 mm Bleu 904 incluant vanne de service et son nivellement	37	unité	1 200,00 \$	44 400,00 \$
	• 25 mm Bleu 904 incluant vanne de service et son nivellement	1	unité	1 300,00 \$	1 300,00 \$
1.13	Branchement d'eau en tranchée individuelle :				
	▪ 20 mm Bleu 904 incluant vanne de service et son nivellement	1	unité	1 800,00 \$	1 800,00 \$
1.14	Borne-fontaine complète avec vanne et boîte de vanne	6	unité	8 200,00 \$	49 200,00 \$
1.15	Remblai granulaire supplémentaire MG20 sous l'assise de de conduite	30	t.m.	65,00 \$	1 950,00 \$
1.16	Protection cathodique avec anode de zinc :				
	▪ 5,4 kg, vannes	6	unité	150,00 \$	900,00 \$
	▪ 10,9 kg, borne-fontaine	6	unité	200,00 \$	1 200,00 \$
1.17	Nettoyage, essais et désinfection de l'aqueduc	815	m.lin.	18,00 \$	14 670,00 \$
	SOUS TOTAL ARTICLE 1				466 543,00 \$

Art.	Description	Qté estimée	Unité	Prix unitaire	TOTAL
2.	TRAVAUX D'ÉGOUT SANITAIRE				
2.1	Enlèvement et disposition de regards sanitaire	9	unité	600,00 \$	5 400,00 \$
2.2	Enlèvement de conduite sanitaire 200mm	685	m.lin.	15,00 \$	10 275,00 \$
2.3	Égout sanitaire PVC DR 35 : ▪ 200 mm dia.(a +4,25m de profondeur)	685	m.lin.	350,00 \$	239 750,00 \$
2.4	Système de pompage (travaux sous le niveau de la nappe phréatique, sol argileux)	global			50 000,00 \$
2.5	Regard sanitaire M-1200 avec cadre et tampon ajustable	9	unité	7 500,00 \$	67 500,00 \$
2.6	Branchement d'égout sanitaire en tranchée commune : ▪ 125 mm, PVC DR 28	38	unité	1 500,00 \$	57 000,00 \$
2.7	Branchement d'égout sanitaire en tranchée individuelle : ▪ 125 mm PVC DR 28	1	unité	1 800,00 \$	1 800,00 \$
2.8	Point de pompage temporaire de l'égout et effluent en aval vers égout sanitaire existant	1	unité	5 000,00 \$	5 000,00 \$
2.9	Nettoyage du réseau, essais et caméra	685	m.lin.	25,00 \$	17 125,00 \$
	SOUS-TOTAL ARTICLE 2				453 850,00 \$
3.	TRAVAUX D'ÉGOUT PLUVIAL				
3.1	Travaux de branchements privés:				
	▪ Inspection des plomberies intérieures des résidences	39	unité	600,00 \$	23 400,00 \$
	▪ Travaux de séparation de plomberie intérieure et pompage individuel	39	unité	6 000,00 \$	234 000,00 \$
	▪ Conduite 100mm et réfection du terrain sur la propriété privée	39	unité	5 000,00 \$	195 000,00 \$
3.2	Conduites PVC DR-35 ▪ 100 mm (raccordement des terrains privés pompés au fossé dans l'emprise de la municipalité) ▪ 200 mm ▪ 375 mm	260 30 305	m.lin. m.lin. m.lin.	210,00 \$ 250,00 \$ 280,00 \$	54 600,00 \$ 7 500,00 \$ 85 400,00 \$
3.3	Isolant rigide HI 40, 50mm	250	m.car.	35,00 \$	8 750,00 \$
3.4	Regard pluvial M-1200 avec cadre et tampon ajustable	4	unité	6 500,00 \$	26 000,00 \$
3.5	Branchement d'égout pluvial au réseau pluvial en tranchée commune : ▪ 100 mm, PVC DR 28	10	unité	1 100,00 \$	11 000,00 \$
3.6	Branchement d'égout pluvial au réseau pluvial en tranchée individuelle : ▪ 150 mm, PVC DR 28	1	unité	1 600,00 \$	1 600,00 \$
3.7	Puisard de rue, type P-5 avec ouverture de drainage et dalle	1	unité	4 500,00 \$	4 500,00 \$
3.8	Puisard hors-rue, type P-1 avec dalle	3	unité	4 000,00 \$	12 000,00 \$
3.9	Ponceaux 300mm PEHD, cl 320, int. lisse pour accès borne-fontaine ou ponceau d'entrée	130	m.lin.	240,00 \$	31 200,00 \$
3.10	Empierrement émissaire	20	m.car.	60,00 \$	1 200,00 \$
3.11	Nettoyage du réseau et caméra	305	m.lin.	12,00 \$	3 660,00 \$
	SOUS-TOTAL ARTICLE 3				699 810,00 \$

ESTIMATION TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES

Art.	Description	Qté estimée	Unité	Prix unitaire	TOTAL
4.	TRAVAUX DE VOIRIE				
4.1	Enlèvement mécanique du pavage existant	5 600	m.car.	5,00 \$	28 000,00 \$
4.2	Enlèvement et mise en réserve de pavés de béton existants	10	m.car.	50,00 \$	500,00 \$
4.3	Abat-poussière, solution CaCl 35%	5 000	litre	2,25 \$	11 250,00 \$
4.4	Disposition de sols contaminés A-B dans un site autorisé	100	m.cu.	15,50 \$	1 550,00 \$
4.5	Disposition de sols contaminés B-C dans un site autorisé	50	m.cu.	26,50 \$	1 325,00 \$
4.6	Terrassement et préparation de l'infrastructure de chaussée incluant surlargueur de chaussée	6 500	m.car.	10,00 \$	65 000,00 \$
4.7	Remblai matériaux granulaire classe B compactable	200	m.cu.	20,00 \$	4 000,00 \$
4.8	Sous-fondation MG-112, 500 mm d'épaisseur	6 500	m.car.	25,00 \$	162 500,00 \$
4.9	Géotextile Texel Geo-9	6 500	m.car.	10,00 \$	65 000,00 \$
4.10	Fondation inférieure, pierre conc. MG 56 300 mm d'ép.	6 500	m.car.	20,25 \$	131 625,00 \$
4.11	Fondation supérieure, pierre conc. MG 20 200 mm d'ép.	6 500	m.car.	13,50 \$	87 750,00 \$
4.12	Excavation supp. (zone instable) avec remplissage en :				
	▪ Sable de classe A	50	m.cu.	20,00 \$	1 000,00 \$
	▪ Pierre concassée MG20	50	m.cu.	50,00 \$	2 500,00 \$
4.13	Bordure de béton moulé en place, 200mm de largeur	700	m.lin.	80,00 \$	56 000,00 \$
4.14	Trottoir de béton 1,5 m de largeur	50	m.lin.	220,00 \$	11 000,00 \$
4.15	Préparation finale incluant ajustement des services	6 500	m.car.	4,00 \$	26 000,00 \$
4.16	Pavage 1 ^{re} couche enrobé ESG-14, 60 mm PG58H-34 (2023)	5 800	m.car.	32,00 \$	185 600,00 \$
4.17	Chanfreins aux entrées charretières et aux raccordements de rue	230	m.lin.	24,00 \$	5 520,00 \$
4.18	Pavage couche de base emprise MTQ, enrobé ESG-14, 120mm PG58H-34 (2023)	700	m.car.	78,75 \$	55 125,00 \$
4.19	Pavage couche de roulement emprise MTQ, enrobé ESG-10, 60mm PG58H-34 (2023)	700	m.car.	36,25 \$	25 375,00 \$
4.20	Réfection à l'extérieur de la chaussée :				
	▪ Pierre concassée MG20, 300mm épais.	780	m.car.	26,25 \$	20 475,00 \$
	▪ Pavage 50 mm EB-10S (PG58S-28)	600	m.car.	35,00 \$	21 000,00 \$
	▪ Pose de pavés de béton existant incluant poussière de pierre	20	m.car.	150,00 \$	3 000,00 \$
	▪ Pavé uni incluant poussière de pierre	50	m.car.	220,00 \$	11 000,00 \$
	▪ Bordure de béton préfabriquée (type universel)	12	m.lin.	35,00 \$	420,00 \$
	▪ Blocs-murets	30	m.car.	300,00 \$	9 000,00 \$
	▪ Haie de cèdre, hauteur 1,80 m, espacement 0,75 m	20	unité	350,00 \$	7 000,00 \$
4.21	Fossé de rue	150	m.lin.	35,00 \$	5 250,00 \$
4.22	Fossé latéraux à reprofiler	430	m.lin.	15,00 \$	6 450,00 \$
4.23	Ensemencement hydraulique des fossés sur 100mm de terre végétale	1 800	m.car.	14,00 \$	25 200,00 \$

ESTIMATION TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES

Art.	Description	Qté estimée	Unité	Prix unitaire	TOTAL
4.24	Gazon en plaques sur 150 mm de terre végétale (emprise de rue)	1 800	m.car.	19,00 \$	34 200,00 \$
4.25	Préparation avant pavage 2 ^e couche (2024)	5 800	m.car	1,50 \$	8 700,00 \$
4.26	Réparation de la couche de base enrobé ESG-14 60 mm d'épaisseur (2024)	20	t.m.	210,00 \$	4 200,00 \$
4.27	Enlèvement des chanfreins	230	m.lin.	12,00 \$	2 760,00 \$
4.28	Pavage 2 ^e couche enrobé ESG-10, 40mm bitume PG58H-34 (2024)	5 800	m.car.	19,00 \$	110 200,00 \$
4.29	Marquage de chaussée	global			2 500,00 \$
4.30	Petite signalisation à déplacer, protéger et relocaliser	global			1 500,00 \$
4.31	Signalisation de chantier	global			15 000,00 \$
4.32	Ajustement du prix du bitume	global			
SOUS-TOTAL ARTICLE 4					1 214 475,00 \$

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 187

**ESTIMATION DES COÛTS POUR LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLAGE
MUNICIPALE, PRÉPARÉE PAR M. DOMINIC LECLERC, DIRECTEUR ADJOINT AUX ACTIFS
ET AUX PROJETS D'INFRASTRUCTURES DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS EN DATE
DU 10 MARS 2026**

MUNICIPALITÉ DE RAWDON — Réaménagement du secteur plage, Lac Rawdon

ESTIMATION DÉTAILLÉE — ÉTUDE PRÉLIMINAIRE DE PROJET | Classe D | Taxes incluses

HYPOTHÈSES DE CONCEPTION — Plan conceptuel (vue aérienne, lac Rawdon) | Surface plage : 80 m × 30 m = 2 400 m² | Esplanade : 80 m × 40 m = 3 200 m² | Surface totale : 5 600 m²

Rampe d'accès universel	~100 m linéaires — tracé rectiligne longeant le talus, pente ≤ 8,33 % (1:12)
Protection de pied de talus	~120 ml au pied du talus — nature (enrochement naturel ou muret béton) à confirmer par l'étude géotechnique
Traitement du talus	Stabilisation naturelle végétalisée — espèces indigènes riveraines
Points d'accès	Rampe universelle ~100 m (accès principal) 2 escaliers secondaires (accès haut + accès central)
Programme de financement	TECQ 2024-2028 Enveloppe : 1 425 652 \$ Subvention : 712 826 \$ Emprunt : 712 826 \$

No	Poste de travaux	Description — hypothèses et justifications	Estimé bas (\$)	Estimé haut (\$)	Cible (\$)	Notes techniques
1	Mobilisation et implantation	Installation du chantier, clôtures de sécurité, signalisation, arpentage de positionnement. Accès au site riverain par chemin existant. Mobilisation équipement lourd.	35 000 \$	55 000 \$	38 000 \$	
2	Terrassement et reprofilage du talus	Reprofilage de la pente naturelle du talus. Équilibre déblais/remblais sur site — réutilisation maximale des matériaux excavés. Aucune terrasse structurée : pente naturelle conservée et stabilisée par végétalisation. Transport des surplus de déblais si requis.	95 000 \$	175 000 \$	140 000 \$	Volume exact à confirmer par relevé topographique.
3	Protection de pied de talus (enrochement ou muret béton)	Protection de la base du talus contre l'érosion lacustre sur ~120 ml. Nature exacte à confirmer par l'étude géotechnique : (A) Enrochement naturel en pierres de carrière imbriquées — solution privilégiée si sol portant, perméabilité naturelle, durabilité supérieure au gel/dégel ; (B) Muret ou dalle de béton coulé en place — requis si sol instable ou contrainte de pente forte, cohérent avec le matériau de la rampe d'accès universelle adjacente. Décision finale conditionnelle aux résultats des sondages géotechniques et du relevé topographique.	110 000 \$	220 000 \$	148 000 \$	△ INCERTITUDE DE CONCEPTION — Nature à confirmer par géotechnique. Scénario A (enrochement) : 900–1 200 \$/ml × 120 ml ≈ 108–144 k\$. Scénario B (béton coulé) : 1 200–1 800 \$/ml × 120 ml ≈ 144–216 k\$. Cible retenue (148 k\$) intègre une réserve pour scénario béton. Poste structurant — ne pas comprimer avant confirmation géotechnique.
4	Rampe d'accès universel principale	Rampe rectiligne ~100 ml longeant le talus. Pente maximale 8,33 % (1:12) conforme CNRC. Paliers de repos tous 9 m de dénivelé. Surface stabilisée antidérapante. Main courante double. Fondations adaptées au terrain pentu.	155 000 \$	205 000 \$	168 000 \$	Norme d'accessibilité universelle obligatoire (CNRC). Tracé rectiligne = solution la plus économique. Prix de référence : 1 600–2 000 \$/ml.
5	Escaliers d'accès secondaires (×2)	Deux escaliers secondaires distincts selon le plan conceptuel : (1) accès haut — liaison directe stationnement → esplanade ; (2) accès central — descente directe vers la plage depuis le centre de l'esplanade. Structure bois traité ou béton selon résultats géotechniques. Garde-corps réglementaires.	55 000 \$	72 000 \$	63 000 \$	Plan conceptuel confirme 2 escaliers : accès haut + accès central. Réf. : 25 000–36 000 \$/unité selon matériaux et hauteur de chute. 2 × 36 000 \$ = 72 000 \$ max.
6	Aménagement de la plage	Apport et mise en place de sable de plage. Reprofilage et mise en forme de la zone de baignade. Bordures de contention en bois traité ou enrochement.	165 000 \$	215 000 \$	175 000 \$	Dimensions confirmées : 80 m × 30 m = 2 400 m ² . Prix de référence sable : 80–100 \$/m ² tout inclus → 192 000–240 000 \$. Estimé bas retenu à 165 000 \$ (marge conception — quantité sable à confirmer par relevé). Vocation principale du projet — poste à ne pas comprimer.
7	Esplanade et sentiers piétonniers	Esplanade de transition en haut du talus (poussière de pierre stabilisée au polymère). Matériau perméable, conforme aux normes riveraines MELCCFP.	55 000 \$	105 000 \$	80 000 \$	Dimensions confirmées : 80 m × 40 m = 3 200 m ² (esplanade et zone d'accès supérieure). Poussière de pierre polymère : ~25 \$/m ² . Perméabilité supérieure, entretien minimal, économique vs pavé uni (~30 k\$ d'économie).

8	Drainage et gestion des eaux pluviales	Fossés de captation, drains agricoles, bassins de rétention des eaux de ruissellement. Protection contre l'érosion du talus lors des événements pluvieux. Gestion du ruissellement conforme aux exigences riveraines. Poste non compressible.	70 000 \$	115 000 \$	90 000 \$	<i>CRITIQUE</i> — toute défaillance du drainage entraîne érosion du talus, perte de sable dans le lac et dommages structuraux à l'enrochement. Ne pas compresser.
9	Revégétalisation et stabilisation biologique	Végétalisation complète du talus avec espèces indigènes riveraines (carex, saules arbustifs, rosiers sauvages, herbacées stabilisatrices). Ensemencement hydraulique si pente forte. Contrôle de l'érosion pendant la période d'établissement. Conforme bande riveraine MELCCFP.	55 000 \$	90 000 \$	70 000 \$	<i>Espèces indigènes obligatoires en bande riveraine (Règlement sur les rives, MELCCFP). Végétalisation = solution de stabilisation principale du talus naturel.</i>
10	Mobilier urbain et signalisation	Mobilier minimal Phase 1 : bancs (4), corbeilles (4), supports à vélos (1), panneaux de signalisation réglementaires. Passage de conduits électriques souterrains pour éclairage Phase 2 (coût marginal ~3–5 k\$).	15 000 \$	30 000 \$	20 000 \$	<i>Passer les conduits électriques maintenant (3–5 k\$) évite toute reprise de chantier lors de l'ajout d'éclairage en Phase 2.</i>
11	Mesures de protection environnementale	Barrières à sédiments et rideaux de turbidité pour la protection du lac pendant les travaux. Contrôle de l'érosion des sols mis à nu. Nettoyage des eaux de chantier. Exigence réglementaire obligatoire — bande riveraine et milieu hydrique.	30 000 \$	55 000 \$	38 000 \$	<i>OBLIGATOIRE</i> — Certificat d'autorisation MELCCFP requis avant tout début de chantier. Délai d'obtention : 3 à 12 mois. À initier immédiatement après approbation du projet.
12	Honoraires professionnels et surveillance	Architecture de paysage + génie civil : plans, devis, coordination. Étude géotechnique ciblée (talus + zone rampe) : 15 000–20 000 \$ inclus. Dossier MELCCFP et suivi environnemental. Surveillance complète du chantier. Réception des travaux et levée de garantie.	140 000 \$	190 000 \$	170 000 \$	<i>Minimum réaliste avec étude géotechnique incluse. Comprimer ce poste = risque élevé de malfaçons sur les postes structuraux et riverains.</i>
13	Contingences et aléas de chantier	Réserve budgétaire pour conditions imprévues : nappe phréatique haute, sol difficile, variations de quantités et présence potentielle de roc (dynamitage). Représente 13,0 % du sous-total hors contingences (1 200 000 \$).	150 000 \$	200 000 \$	156 000 \$	<i>Taux de 13,0% justifié par : (1) incertitude géotechnique non résolue (roc, nappe, nature pied de talus); (2) travaux en milieu riverain sujets à conditions imprévues; (3) classe d'estimation D (±30–40%) — réserve proportionnelle. Ne pas réduire avant résultats.</i>
TOTAL ESTIMATIF — RÉAMÉNAGEMENT SECTEUR PLAGE			1 130 000 \$	1 727 000 \$	1 356 000 \$	



Dominic Leclerc
 Directeur adjoint aux actifs et aux projets d'infrastructures

10 mars 2026

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 187
TABLEAU DE REMBOURSEMENT
**MODULE DE CALCUL
 TABLEAU DE REMBOURSEMENT
 RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

Veuillez entrer les renseignements suivants :

Numéro de règlement
187
Montant
5 265 692 \$
Période d'amortissement
20
Taux
4,500%

Année	Amortissement			Solde
	Capital	Intérêts	Total	
				5 265 692
1	167 800	236 956	404 756	5 097 892
2	175 400	229 405	404 805	4 922 492
3	183 300	221 512	404 812	4 739 192
4	191 500	213 264	404 764	4 547 692
5	200 200	204 646	404 846	4 347 492
6	209 200	195 637	404 837	4 138 292
7	218 600	186 223	404 823	3 919 692
8	228 400	176 386	404 786	3 691 292
9	238 700	166 108	404 808	3 452 592
10	249 400	155 367	404 767	3 203 192
11	260 700	144 144	404 844	2 942 492
12	272 400	132 412	404 812	2 670 092
13	284 700	120 154	404 854	2 385 392
14	297 500	107 343	404 843	2 087 892
15	310 800	93 955	404 755	1 777 092
16	324 800	79 969	404 769	1 452 292
17	339 500	65 353	404 853	1 112 792
18	354 700	50 076	404 776	758 092
19	370 700	34 114	404 814	387 392
20	387 392	17 433	404 825	0
21				
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				
30				
31				
32				
33				
34				
35				
36				
37				
38				
39				
40				
Totaux	5 265 692	2 830 457	8 096 149	

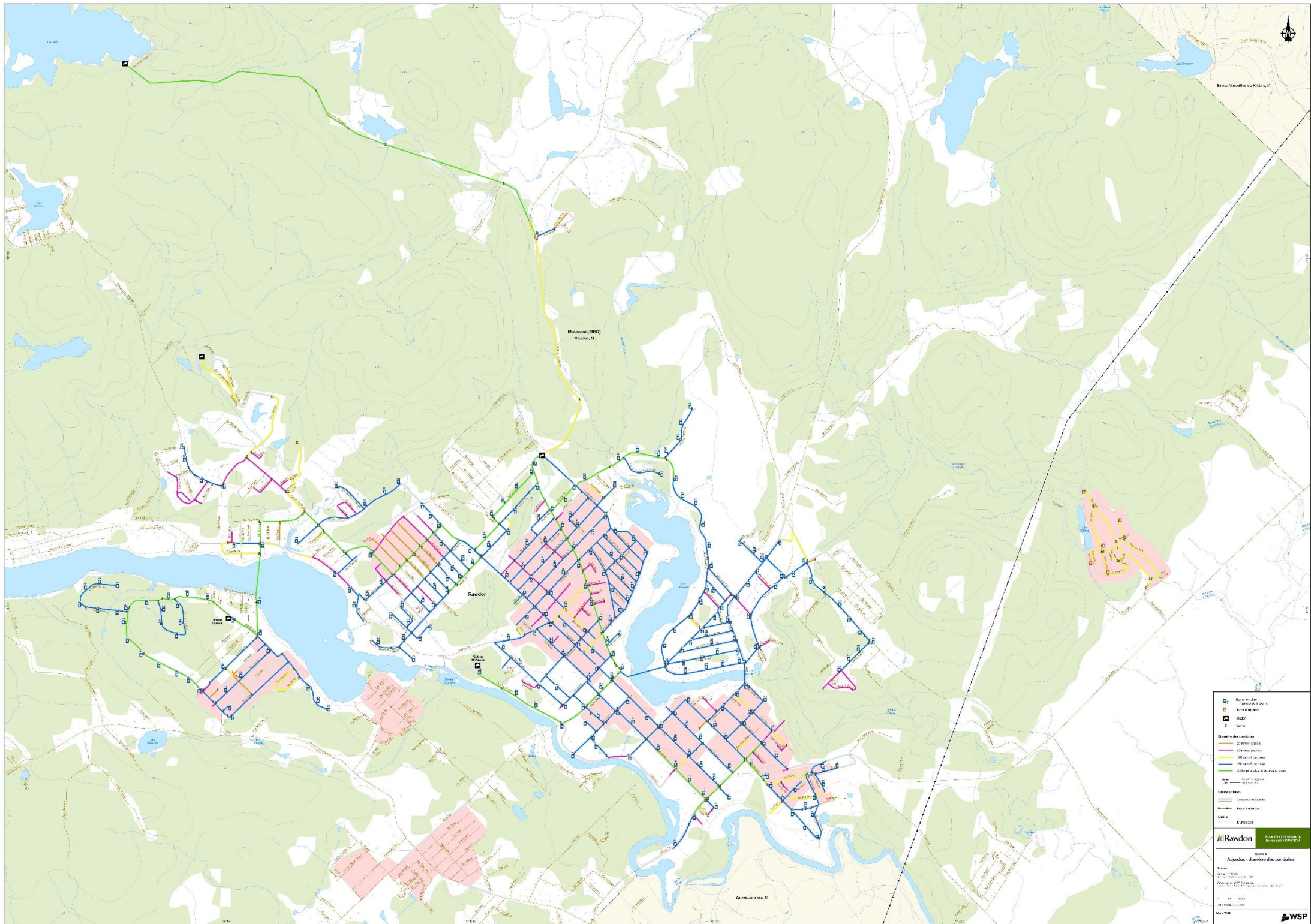
RÈGLEMENT D'EMPRUNT 187

BASSIN DE TAXATION – IMMEUBLE DÉSSÉVIS PAR LE RÉSEAU D'ÉGOUT

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 187

BASSIN DE TAXATION – IMMEUBLE DÉSSERVIS PAR LE RÉSEAU D'AQUEDUC

Projet



Quantité des conduites
 200 mm Ø PVC
 150 mm Ø PVC
 100 mm Ø PVC
 75 mm Ø PVC
 50 mm Ø PVC
 300 mm Ø PVC

Éléments
 Conduites souterraines
 Fiches de dérivation
 Usine
 K. W. K.

Rawdon PLAN D'AMÉNAGEMENT
 MUNICIPAL D'AMÉNAGEMENT
 Guide 5
 Aqueduc - diamètre des conduites
 ÉCHELLE 1:500
 DATE DE RÉVISION 2014
 VOUS EN ÊTES LE SEUL RESPONSABLE
 ÉLÉMENTS DES ÉLÉMENTS DE LA PLANIFICATION
 107 1015
 1015-1015-1015
 1015-1015-1015
 WSP

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 187

ÉTAT DES SOMMES ENGAGÉES AVANT
L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 187

Nom du règlement	Fournisseur	Montant net	Cumulatif
Règlement d'emprunt numéro 187 décrétant divers travaux d'infrastructures municipales et autorisant une dépense de 8 829 823 \$ et un emprunt de 5 265 692 \$ (TECQ 2024-2028)	Breault Richard, Arpenteur-Geometre	3 832.04	
	Evolution Environnement inc.	5 118.13	23 452.40
	Ministre des Finances	6 665.64	
	Tetra Tech QI Inc	7 836.59	



Sophie Bélanger
Directrice du Service des finances, trésorerie et taxation